

Contacts presse AOC-CSMF :

Dr. Michel LEVY – Président - 06.20.04.62.50.

Dr Christian-Michel ARNAUD – Secrétaire Général - 06.82.99.15.35.

7/11/2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

AOC-CSMF, syndicat CSMF des Anesthésistes, Obstétriciens et Chirurgiens s'est toujours battu pour la défense de l'exercice libéral de nos spécialités.

AOC, dans le cadre de la CSMF, avait déjà empêché, il y a deux ans, par la signature de l'avenant 8, la mort annoncée dans le programme santé proposé par le Président de la liberté d'installation et du secteur II.

AOC-CSMF constate la volonté de notre Ministre de la Santé, après ces 2 ans de relatif répit difficilement gagnés, de remettre sur l'ouvrage, sans aucune concertation avec les médecins une loi liberticide, la "loi Santé", signant la mort définitive de notre système libéral.

AOC-CSMF s'oppose totalement à cette Loi de santé, conçue et portée par le Ministère de la Santé qui s'attaque au socle de la médecine libérale.

- **AOC-CSMF** refuse les conditions d'accès au Service Public Hospitalier des établissements privés qui les placeraient sous la subordination des hôpitaux et supprimeraient, à la totalité des médecins y exerçant, la possibilité d'exercer en secteur II, alors que les dépassements du secteur privé des médecins hospitaliers seraient maintenus, et retireraient, de fait, les missions de service public obtenues par nos établissements lors de la précédente loi.
- **AOC-CSMF** dénonce le tiers payant généralisé, mesure démagogique, dont le coût en période de restriction budgétaire n'aurait d'égale que l'inflation d'actes injustifiés qu'il entraînerait ; coût entièrement supporté en termes de gestion par les médecins.
- **AOC-CSMF** s'oppose au "Service territorial de santé au public" permettant aux ARS de contrôler l'exercice de la médecine spécialisée libérale sur tout le territoire, supprimant ainsi la liberté d'installation.
- **AOC-CSMF** dénonce le démantèlement de la convention nationale qui serait "imposée" avant négociation par le Ministère et dont les déclinaisons régionales permettraient aux ARS d'en modifier la portée selon les régions.
- **AOC-CSMF**, refuse le "testing", dont le but est de stigmatiser notre profession tout en détruisant la relation de confiance Médecin-Patient.
- **AOC-CSMF** s'oppose à la mise en place des pratiques avancées proposées dans le projet de loi, généralisant, par une délégation de compétence, une dégradation de la qualité des soins dont nous avons vu les prémices avec l'article 51 de la loi HPST.

AOC-CSMF se réjouit de voir l'ensemble de la médecine libérale se réunir pour s'opposer à ce projet de loi santé.

AOC-CSMF engage tous les Praticiens exerçant dans les plateaux techniques lourds à participer aux côtés des autres spécialités, aux Etats Généraux de la médecine spécialisée libérale le 7 décembre ainsi qu'à toutes les manifestations de défense de la médecine libérale.

AOC-CSMF vous demande d'ores et déjà, de préparer, avec les autres spécialités, le mouvement prévu fin décembre 2014 y compris un arrêt de l'activité. Les Anesthésistes, Obstétriciens et Chirurgiens libéraux prennent en charge une très grande partie des urgences et de la maternité, et un arrêt de cette activité peut montrer à nos concitoyens l'importance du secteur libéral dans leur prise en charge.

La survie de notre système de santé libéral est en jeu, seule une mobilisation de l'ensemble des médecins libéraux pourra empêcher la mise en place de la Loi Santé.